

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COLOMBEY-LES-BELLES (MEURTHE-ET-MOSELLE)**

Nombre de membres afférents au C.M. : ..... 15  
Nombre de membres en exercice : ..... 15  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : .....14

Date de convocation : 2 Avril 2015  
Date d'affichage : 14 Avril 2015

**SEANCE DU 10 AVRIL 2015**

L'an deux mil quinze et le dix Avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame FLORENTIN Annie, Maire.

Présents : M. BAUER Alain, M. CHARPENTIER David, Mme CROSNIER Nathalie, Mme FLORENTIN Annie, M. HENRION Michel, Mme MOREAU Geneviève, Mme JORT Nathalie, Mme MOREL Margot, M. NAVARRE Gaëtan, Mme PESCARA Jacqueline, M. REGOLI Adolphe, M. VUILLEMARD Laurent, M. WECKERING Gérard.

Absentes excusées : Mme DUTHOIS Pierrette (procuration à Mme MOREAU), Mme ARCADE Laurie.

Madame CROSNIER a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

**OBJET : DCM 2015.04.05 – FINANCES LOCALES - 7.2.2 Autres taxes et redevances**  
Concessions au Cimetière et au Columbarium – Tarifs et durées

Mme le Maire, sur avis favorable de la Commission des Finances, propose à ses Collègues de revaloriser les tarifs des concessions au cimetière et au Columbarium à compter du 15 Avril 2015, la dernière augmentation datant de 2002. Elle propose également de modifier les durées de celles-ci en supprimant la possibilité de souscrire pour une durée de 50 ans, l'éclatement familial, les changements de résidence ne permettant plus de retrouver facilement les ayants-droits.

Les redevances et durées des concessions se présenteraient ainsi :

Type de concessions	Durée	Tarifs au 15/04/2015
Concession cimetière 2m X 1m	15 ans	100,00 €
	30 ans	180,00 €
Concession cimetière 2m X 2m	15 ans	200,00 €
	30 ans	360,00 €
Concession au columbarium 1 case (contenance 4 urnes)	15 ans	100,00 €
	30 ans	180,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer, à dater du 15 Avril 2015, les nouveaux tarifs et durées pour les concessions au cimetière et au Columbarium, tels que définis ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215401357-20150410-2015-04-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2015  
Publication : 13/04/2015

Pour copie conforme  
Pour le Maire empêché,  
Adolphe REGOLI  
Premier Adjoint